

Construction d'une nouvelle déchèterie sur la commune de Saint-Varent

Communauté de Communes du Thouarsais

Logo: **THOUARSAIS** COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Logo: **setec** énergie environnement

E										
D										
C										
B										
A	01/06/2022	Première édition						ECH	LBO	GLDe
INDICES	DATE	CHANGEMENT	MODIFICATION	DESIGNATEUR	VERIFICATEUR	APPRO				
Date	01/06/2022	1/250	DRAFT							HF
<b>Plan d'Ensemble</b>										
Ce plan et son contenu sont la propriété exclusive de SETEC énergie environnement toute utilisation, reproduction ou communication est soumise à accord préalable.										
024-51361   ICPE   PL   012   A										

DOSSIER D'ENREGISTREMENT  
D'UNE DECHETERIE  
Commune de Sainte-Gemme (79)  
**PJ n°4 : Compatibilité affectation  
des sols**



**setec**  
énergie environnement

## 1 — Situation cadastrale

La parcelle d'emprise du projet correspond à la parcelle 105 section 0A de la commune de Sainte-Gemme. Sa superficie est de 20 300 m<sup>2</sup>. L'emprise de voirie et surface aménagée sera de l'ordre de 11 420 m<sup>2</sup>. Une bande d'espace vert sera créée sur l'ensemble de la périphérie de la parcelle.



 Parcelle du projet

**Figure 1 : Extrait du plan cadastral (source : cadastre.gouv)**

La Communauté de Communes du Thouarsais est propriétaire de la parcelle.

## 2 — Compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme

La parcelle du projet est couverte par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Thouarsais, dont la dernière procédure a été approuvée le 08/02/2022.

Selon le règlement du PLUi du Thouarsais, la parcelle du projet est située en **zone N et plus précisément en zone Nr**.



Figure 2 : Extrait du zonage du PLUi (source : géoportail de l'urbanisme)

Selon le règlement du PLUi, la zone Nr autorise les occupations et utilisations du sol sous-conditions :

À condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, ne compromettent pas leur qualité architecturale et paysagère et ne portent pas atteinte à la préservation des milieux. Dans le secteur Nr sont autorisées :

- les constructions, installations, et aménagements nécessaires aux activités de stockage et de retraitement des déchets, sous réserve, pour les terrains identifiés en zone humide dans le cadre d'investigation de terrain réalisés au stade de l'évaluation environnementale du PLUi, de respecter les dispositions de la loi sur l'eau.

Dans le cadre du diagnostic environnemental réalisé à l'échelle de l'ancienne communauté de communes du Saint-Varentais **aucune zone humide n'a été identifiée sur la parcelle du projet.**

**S'agissant d'un équipement public pour une activité de gestion des déchets soumise à enregistrement et déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), le projet est conforme au PLUi en termes d'occupation des sols.**

Par ailleurs, comme indiqué auparavant, une bande d'espace vert sera créée sur l'ensemble de la périphérie de la parcelle afin d'intégrer au mieux le projet dans le paysage.

**Un permis de construire est déposé simultanément au présent dossier de demande d'enregistrement. La preuve de dépôt figure en PJ n°10.**

# DOSSIER D'ENREGISTREMENT D'UNE DECHETERIE

Commune de Sainte-Gemme (79)

**PJ n°5 : Capacités techniques et  
financières**



**setec**  
énergie environnement

## 1 — Capacités techniques et humaines

### Présentation de la CCT

Une communauté de communes est un établissement public de coopération communale (EPCI) à fiscalité propre.

Issue de la réforme territoriale entrée en application le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Communauté de Communes du Thouarsais (CCT) regroupe 24 communes du Nord-Est des Deux-Sèvres, à la pointe de la Région Nouvelle Aquitaine. Elle représente une population municipale de 36 058 habitants.

Cette intercommunalité repose sur le regroupement autour de la Communauté de Communes du Thouarsais créée en 1998, de l'ex-Communauté de Communes du Saint-Varentais, de 3 communes de l'Airvaudais et de 6 communes de l'ex-Communauté de Communes de l'Argentonnais. Elle a par ailleurs intégré les compétences du Syndicat Mixte du Pays Thouarsais.

La Communauté de Communes du Thouarsais (CCT) exerce depuis 2014 la compétence relative aux déchets ménagers. Dans le cadre de cette compétences, les missions comprennent :

- La collecte en régie des ordures ménagères et des déchets recyclables en porte à porte ou en apport volontaire,
- La collecte en régie des biodéchets des gros producteurs en porte à porte,
- L'exploitation en régie de 5 déchèteries pour la collecte des déchets encombrants et dangereux des ménages et de quelques professionnels,
- Le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés,
- La sensibilisation de tous les publics à la prévention et au tri des déchets.

En 2020, la Communauté de Communes du Thouarsais (CCT) a ainsi assuré la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur les 24 communes de son territoire, auprès de 35 822 habitants (INSEE recensement 2016 sortie au 1er janvier 2020).

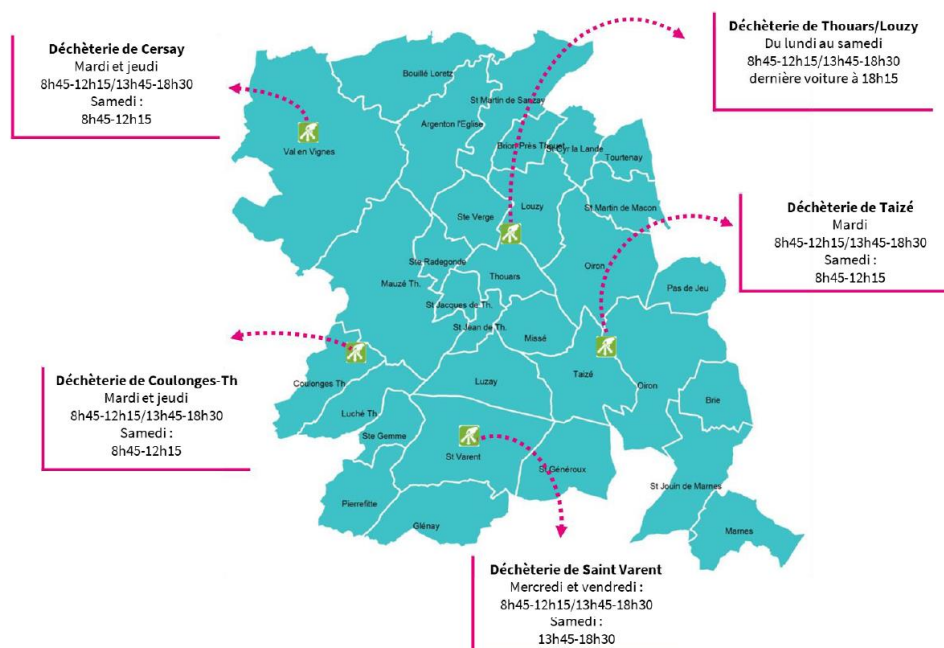


Figure 1 : Carte du périmètre d'intervention de la CCT et localisation des déchèteries (source : RA 2019)

### **Moyens matériels de la CCT**

Dans le cadre de sa compétence en matière de collecte et de traitement des déchets, le CCT dispose des moyens matériels suivants :

- 6 bennes à ordures ménagères (dont 2 de secours),
- 4 camions porteurs avec grue (dont 1 de secours),
- 3 véhicules légers,
- 1 télescopique (sur la déchèterie de Louzy),
- 5 déchèteries.



**Figure 2 : Bennes à ordures ménagères (à gauche) et camion porteur (à droite)**

L'entretien du matériel roulant est assuré par le biais d'une convention d'Entente avec la Ville de Thouars. Les déchèteries sont entretenues par les services techniques de la Communauté de Communes du Thouarsais.

La CCT ne dispose pas d'installation de recyclage et de traitement sur son territoire et dans ce cadre il est confié à des syndicats mixtes.

### **Organisation de la CCT**

La CCT est administrée par un conseil composé d'un Président, BERNARD PAINEAU et de 13 vice-présidents. La CCT est composée de 462 agents dont 235 qui travaillent au Centre Intercommunal d'Action Sociale. L'organisation de la CCT se présente comme sur l'organigramme ci-après :

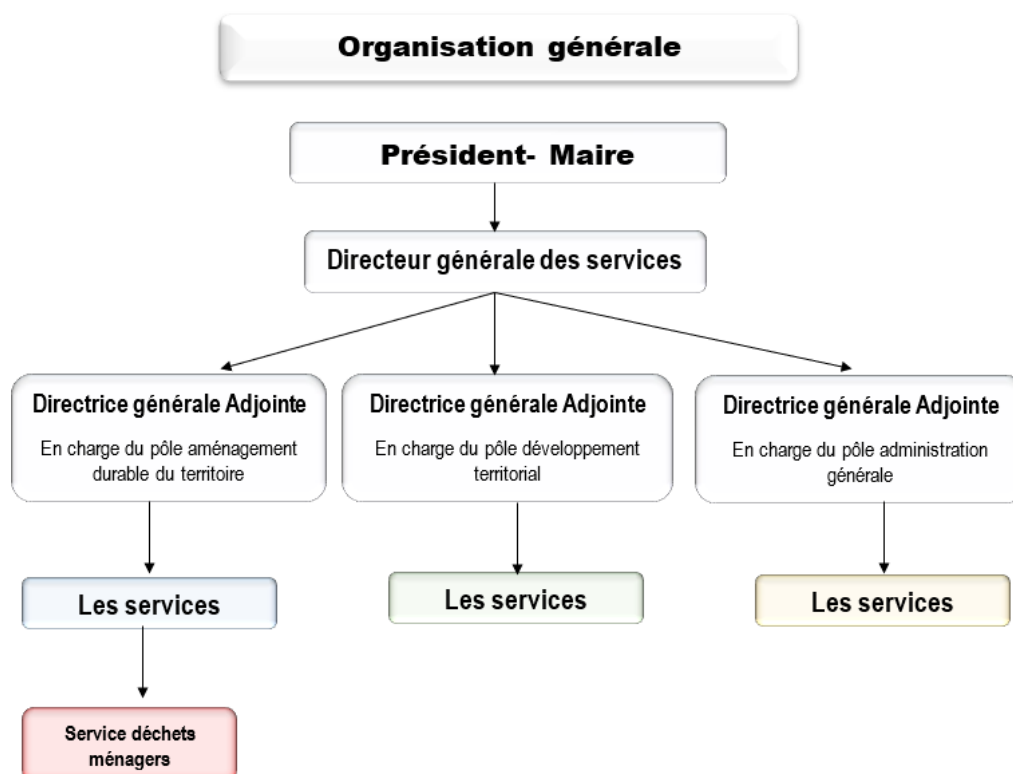


Figure 3 : Organigramme général de la CCT (RA 2020)

Plus précisément, au sein du pôle service déchets ménagers, l'organisation du service est présenté sur l'organigramme en page suivante :



## ORGANISATION

### LES MOYENS HUMAINS

(Hors services support : RH, comptabilité...)



Figure 4 : Organigramme du pôle aménagement durable du territoire (source : RA 2020)

- Organisation prévue sur la future déchèterie

2 agents employés par la CCT seront présents sur la future déchèterie.

## 2 — Capacités financières

Le financement de la collecte et du traitement des déchets est assuré par une ressource fiscale propre : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi) basée sur : le foncier bâti (part fixe) et une part variable proportionnelle aux litres d'ordures ménagères résiduelles présentées à la collecte en 2020.

En effet, la Communauté de Communes du Thouarsais a choisi de financer son budget annexe « déchets ménagers » par le biais de la TEOMi. En complément, afin de ne pas pénaliser les usagers ménagers, les professionnels sont redevables de la redevance spéciale depuis 2007.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement de la CCT sur les 3 dernières années d'exercices figurent dans le tableau ci-dessous :

	2019		2020		2021	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	4 644 970,76 €	6 193 975,13 €	4 517 853,75 €	4 969 329,31 €	4 293 292,77 €	4 826 925,44 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	2 231 271,25 €	1 096 012,95 €	2 477 382,68 €	1 792 595,32 €	1 795 185,06 €	1 981 079,69 €
<b>TOTAL</b>	6 876 242,01 €	7 289 988,08 €	6 995 236,43 €	6 761 924,63 €	6 088 477,83 €	6 808 005,13 €

**Tableau 1 : Capacités financières de la Communauté de Communes du Thouarsais (source : rapport annuel 2019 - 2020- 2021 de la CCT)**

DOSSIER D'ENREGISTREMENT  
DECHETERIE  
Commune de Sainte-Gemme (79)  
**PJ n°6a : Respect des prescriptions  
générales**



**setec**  
énergie environnement